

Réunion électronique : 13 janvier 2026 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme OSBÉRY, MM. ALDAX, BERFORINI, PINGUET, PONSONNAILLE

1. MODIFICATION REGLEMENT ENTENTE JEUNES

4.1.5 : Ententes

Le club, pouvant constituer une ou plusieurs équipes à lui seul, pourra néanmoins engager une équipe supplémentaire en entente. Cependant les joueurs des autres clubs ne pourront participer qu'aux rencontres de l'équipe appelée "entente".

De plus, ces équipes ne pourront être engagées qu'à des niveaux différents ou dans des poules différentes (si un seul niveau).

L'entente revient au bénéfice de chaque club s'il présente au moins trois licenciés lors de l'engagement de l'équipe en entente en Championnat au début de la saison. Il en sera tenu compte lors de l'examen des obligations d'équipes de jeunes des clubs.

Ces Ententes doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District ou par dérogation du Département Technique Jeunes.

Les membres du Bureau du Comité de Direction approuvent à l'unanimité la modification ci-dessus, à l'instar du règlement des Ententes Seniors (article 2.5 des Règlements du District).

La Présidente du District : Françoise VALLET

Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX

